

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE 2025

INTITULÉ DE LA FORMATION : HABILITATION POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION DE CONDUCTEUR(TRICE) DE TAXI - FORMATION INITIALE

RS : 5635

Finançable par le CPF ou par votre OPCO ou par TRANSITION PRO

ORGANISME CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

ORGANISME DE FORMATION : Université d'Études et de Loisirs des Alpes du Sud (UELAS),
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 930500630 05 auprès du Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

EFFECTIF : entre 8 et 20 apprenants

MODALITÉS : en présentiel

TARIFS : d'ici le 15/03/25

DATES DE LA FORMATION : du 02 au 26 septembre 2025 (à confirmer)

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION EN HEURES : 154 (dont 7 heures d'examen)

FORMATEURS : Betty FAURE / Lucile COULON / Jean-Louis CONSTANTIN / Julien COMBE...

DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE/INGENIERIE/SUPERVISEURE MISSION : Betty FAURE

LIEU DE LA FORMATION : Société d'économie mixte - SEM, 11 allée des Genêts 04200 SISTERON

PUBLIC VISÉ : tout public souhaitant devenir chauffeur(se) de taxi

-Débouchés : taxis TNS ou taxis salariés

-Passerelle : VTC souhaitant devenir TAXI, possibilité de suivre que les cours des 3 réglementations et la sécurité routière (nous contactez)

-Validation par blocs de compétences : possible sous conditions - nous consulter

UNIVERSITÉ D'ÉTUDES ET DE LOISIRS DES ALPES DU SUD - Bâtiment Aurora - Micropolis 05000 GAP - FRANCE
Tél : 33-492 51 57 97 - Email : uelas.gap@bbox.fr - Site internet : <http://www.uelasfrance.org>

Enregistrée sous le numéro 93 05 00630 05. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État - N° SIRET : 43493609200023 - Code APE : 8559B
Association loi 1901 non assujettie à la TVA en application de l'article 206-1 bis du Code Général des Impôts - Numéro de TVA intracommunautaire FR81434936092
Pour formations taxis agrément préfectoral n° 2021-10-001 délivré par la préfecture des Alpes de Haute-Provence

Nous avons collecté vos données personnelles car vous nous les avez confiées ; nous les utilisons dans une démarche commune à votre demande dans le cadre de nos actions de formation.
Pour plus d'informations, contactez-nous : uelas.rjpd@gmail.com

PRÉ-REQUIS POUR L'ADMISSION À LA FORMATION :

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite ;
- Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes ;
- Maîtrise de la langue française orale et écrite – niveau B2 ;
- Avoir quelques notions en anglais oral et écrit.

PRÉ-REQUIS POUR L'OBTENTION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE :

- Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L. 3124-11 du Code des transports
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession (nous consulter).
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi (vous aurez l'obligation, **à votre charge**, de passer une visite médicale – environ 36 euros OU de fournir une attestation de moins de 2 ans) ;
- Avoir obtenu le PSC1 – moins de 2 ans (vous aurez l'obligation, **à votre charge**, de suivre cette formation – environ 65 euros OU de fournir une attestation de moins de 2 ans) ;

MOYENS HUMAINS

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP au minimum,
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou un diplôme en français et/ou anglais de niveau 4 RNCP au minimum,

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques,
- Véhicule taxi-école muni équipements spéciaux prévus par l'article R3121-1 du Code des Transports
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

OBJECTIF :

Être capable d'exercer le métier de Conducteur(trice) de Taxi en respectant les réglementations spécifiques du métier et le code de la route.

Le conducteur de taxi effectue, au moyen de véhicules légers (comportant 9 places au maximum) munis d'équipements spéciaux et d'un terminal de paiement électronique, des prestations de transport public particulier de personnes et de leurs bagages. Il assure la sécurité et le confort des passagers durant le parcours.

L'exploitant taxi est titulaire d'une autorisation de stationnement sur la voie publique qui autorise la pratique de la « maraude » consistant à stationner le véhicule ou à le faire circuler sur la voie publique en quête de clientèle. En dehors de la zone de validité de l'autorisation de stationnement, les conducteurs de taxis peuvent prendre en charge des clients sur réservation préalable.

La certification a pour objectif de vérifier les connaissances générales sur la réglementation du transport public particulier et les conditions d'exercice de l'activité taxi, ainsi que la compétence de conduite en sécurité d'une voiture dans le cadre d'un transport public particulier de personnes.

La réussite à cet examen permet de demander la carte professionnelle de conducteur de taxi.

PROGRAMME :

Admissibilité :

- Maîtriser les réglementations sur les Transports Publics Particuliers de Personnes,
- Connaître les règles propres à la sécurité routière,
- Maîtriser l'usage de la langue française (niveau 3^{ème}),
- Maîtriser les règles de base en gestion,
- Savoir comprendre et s'exprimer en Anglais (niveau A2),
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité et la réglementation locale,
- Connaître la réglementation nationale spécifique et la gestion liée à l'activité de taxi.

Admission :

- Savoir préparer et réaliser un parcours
- Savoir lire un plan ou une carte routière et utiliser un GPS
- Savoir établir la facturation et maîtriser les règles d'encaissement,
- Maîtriser la conduite de son véhicule en sécurité et en respectant le code de la route,
- Maîtriser la conduite en souplesse assurant le confort des passagers,
- Savoir prendre en charge et déposer des clients et leurs bagages, tout en assurant une bonne relation avec le client et lui apportant des informations à caractère touristique.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Épreuves organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Présentation qu'à une seule activité par session d'examen

Admissibilité :

- 5 épreuves écrites d'admissibilité communes TAXI-VTC (QRC et QCM) + 2 épreuves écrites d'admissibilité spécifiques TAXI (QRC, QCM),
- Validité de l'admissibilité (les 7 épreuves) : 3 fois dans un délai d'1 an.
- Validité de l'admissibilité commune TAXI-VTC-VMDTR en cas de mobilité professionnelle (changement d'activité) : 3 ans

Admission :

- 1 épreuve de mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi, • Durée de l'épreuve pratique : 45 minutes.

- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

-ADMISSIBILITE ORGANISEE PAR LA CMAR - lieu d'examen CENTRE DES CONGRES D'AUBAGNE

-ADMISSION ORGANISEE SUR DIGNE LES BAINS

SANCTION VISÉE

- L'examen « Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur(trice) de taxi » organisé par la Chambre des Métiers permettant l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de taxi (sous conditions).

- Attestation de fin de formation.

La Directrice Administrative et Pédagogique
Betty FAURE

UNIVERSITÉ D'ÉTUDES ET DE LOISIRS DES ALPES DU SUD - Bâtiment Aurora - Micropolis 05000 GAP - FRANCE
Tél : 33-492 51 57 97 - Email : uelas.gap@bbox.fr - Site internet : <http://www.uelasfrance.org>

Enregistrée sous le numéro 93 05 00630 05. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° SIRET : 43493609200023 - Code APE : 8559B
Association loi 1901 non assujettie à la TVA en application de l'article 206-1 bis du Code Général des Impôts - Numéro de TVA intracommunautaire FR81434936092
Pour formations taxis agrément préfectoral n° 2021-10-001 délivré par la préfecture des Alpes de Haute-Provence

Nous avons collecté vos données personnelles car vous nous les avez confiées ; nous les utilisons dans une démarche commune à votre demande dans le cadre de nos actions de formation.
Pour plus d'informations, contactez-nous : uelas.rpd@gmail.com